

## Marchés annuels de l'année 2003 - Autorisation de signer les marchés

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assumer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

Il est proposé, ci-dessous, une troisième liste d'opérations de ce type pour l'année 2003.

Services	Intitulé	Montant annuel
Parc Auto Déchets	Prestation pour la prise en charge, le transport et le traitement des ordures ménagères en cas de défaillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
	Prestation pour la précollecte, la collecte, le transport et le traitement des déchets industriels banals des services municipaux de la Ville de Besançon (année 2003 avec reconduction expresse pour l'année 2004)	Minimum : 40 000 € TTC Maximum : 160 000 € TTC pour l'ensemble des 4 lots
Electricité-Chauffage	Eclairage public - Travaux de génie civil	Minimum : 50 000 € TTC Maximum : 150 000 € TTC
	Eclairage public - Travaux d'électricité	Minimum : 300 000 € TTC Maximum : 900 000 € TTC
Police Municipale	Capture d'animaux	6 600 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*